

Le SMTC-AC soutient le co-voiturage avec l'application Klaxit

Les citoyens cherchent des solutions pour réduire le coût de l'usage de leur voiture. Pour répondre à ces attentes, le SMTC-AC subventionne, dans le cadre d'une nouvelle expérimentation, les trajets en covoiturage avec l'application Klaxit, leader français du covoiturage domicile-travail. Ce soutien intervient dans les 23 communes de son ressort territorial et ses 300 000 habitants. Les trajets sont pris en charge par le SMTC-AC pour les passagers, quelle que soit la distance parcourue, quand les conducteurs sont rémunérés en fonction des trajets réalisés. En divisant les frais par 2 ou 3 (en fonction du nombre de passagers), le covoiturage est une solution pérenne et durable pour maîtriser son budget automobile et son impact carbone.

Le covoiturage, une solution pérenne déjà en place

Dans l'agglomération, une majorité des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture individuelle entraînant ainsi un coût important pour les ménages **et pour l'environnement** avec une dégradation de la qualité de l'air. Le SMTC-AC s'est engagé dans une politique innovante et ambitieuse sur le territoire en développant le **covoiturage domicile-travail**. Novateur dans ce changement d'habitudes, la start-up Klaxit accompagne les entreprises du territoire, et plus particulièrement du secteur *République*, avec la mise en œuvre d'actions de sensibilisation au covoiturage auprès des entreprises de la zone d'expérimentation.

L'année 2022 marque un tournant dans la collaboration avec la prise en charge par le SMTC-AC de tous les trajets en covoiturage réalisés sur l'application Klaxit (www.klaxit.com) et ayant pour origine ou destination l'une des 23 communes. Concrètement, les conducteurs reçoivent 2€ par passager transporté (gain moyen constaté pour une distance de 20km), et jusqu'à 4€ par trajet et par passager. Concernant ces derniers, leurs trajets sont intégralement financés par le SMTC-AC, quelle que soit la distance parcourue. Cette collaboration, particulièrement avantageuse pour ses utilisateurs, est en phase d'expérimentation jusqu'au 31 juillet 2022, mais a d'ores et déjà conquis près de 1 500 nouveaux utilisateurs du territoire.



Klaxit récompense les nouveaux conducteurs qui changent leur habitude

Le SMTC-AC applique la formule Klaxit sur le territoire en subventionnant les trajets des utilisateurs, pour créer un intérêt économique pour les conducteurs et les passagers, permettant ainsi de **dépasser les freins au covoiturage pour aller au travail**. Pour faire franchir le pas aux conducteurs, Klaxit propose également deux coups de pouce exclusifs :

1. Une **carte cadeau de 20€ offerte à chaque conducteur** réalisant son premier covoiturage sur Klaxit.
2. **Offre de parrainage : 10€ pour le parrain / 25€ pour le filleul**, à chaque proche parrainé ^[1]

À propos de Klaxit

Lancé en 2014 par Julien Honnart (CEO) et Cyrille Courtière (CTO), Klaxit est le leader européen du covoiturage domicile-travail. En juillet 2019, Klaxit a racheté iDVROOM, filiale covoiturage de la SNCF.

Pour créer des réseaux de covoiturage locaux, Klaxit s'appuie sur les entreprises, qui proposent le service à leurs collaborateurs, et les collectivités territoriales, qui subventionnent les trajets effectués en covoiturage. En septembre 2021, Klaxit compte 300 entreprises clientes dont 80% des sociétés du CAC40 ayant souscrit à une solution de covoiturage et 30 collectivités locales partenaires.

Klaxit a levé plus de 4 millions d'euros avec Via ID, RATP, Sodexo, MAIF et Aviva Impact Investing France (Inco).

Plus d'informations sur Klaxit : <http://www.klaxit.com/>

^[1] À chaque parrainage accompli, le parrain obtient 10€, et le filleul 20€ en carte cadeau après son premier trajet conducteur plus 5€ de bonus à l'issue de son 6ème trajet. Dans la limite des budgets disponibles.

Contacts presse

SMTC-AC

- Service communication - 04 73 44 68 68 - communication@smtc-clermontferrand.com